

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion spéciale du 11 avril 1985

13h                                      Salon du Chancelier                      Pavillon Taillon  
 Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Gilbert Finn, président  
 Ghislaine Arsenault  
 Julien Belley  
 Lorraine Y. Bourque  
 Armand Caron  
 Normand Carrier  
 Auréa Cormier  
 Michel DeGrâce  
 Jeannette Doucet  
 Sadek Eid  
 Marie-Elisa Ferran  
 Georges François  
 Bruno Hamel  
 Clarence Jeffrey  
 Gilberte Couturier-LeBlanc  
 Léonard J. LeBlanc  
 Edgar Léger  
 Albert Lévesque  
 James Lockyer

PRESENTS

Gary Long  
 Eric Martin  
 Bernard Nadeau  
 Réginald Nadeau  
 Jean Nowlan  
 Ward O'Neill  
 Ronald Pettigrew  
 Eugène Richard  
 Jean-Guy Rioux  
 Néré St-Amand  
 Noyan Turkkkan  
 Robert Vaillancourt  
 Velma Wade  
 Martin Waltz  
 Francis Weil  
 Paul-Emile Benoit, invité  
 Médard Collette, invité  
 Viateur Viel, invité  
 Gilles Long, secrétaire

**EXCUSES:** Adrien Bérubé, René Didier, Jean-Guy Vienneau, Sylvestre Muise

TABLE DES MATIERES

	Page
1.      OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	2
2.      REEXAMEN DU DOSSIER DU BACCALAUREAT EN SCIENCES FORESTIERES ET ETUDES D'OPTION(S) POSSIBLE(S) .....	2
3.      PROCHAINE REUNION REGULIERE DU SENAT.....	7
4.      CLOTURE.....	8

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 13h10.

M. Finn souhaite la bienvenue à tous les membres. Il spécifie qu'il s'agit d'une réunion spéciale; deux points sont à l'ordre du jour.

Il constate que la réunion a été convoquée selon les dispositions de l'article 43 des Statuts et règlements.

M. le Président excuse l'absence de M. René Didier. Il informe l'assemblée que M. Eugène Richard ne sera pas en mesure de participer à la réunion avant 14h; il est retenu en classe par un cours.

Comme il est l'auteur du projet de proposition à être soumis, M. le Recteur suggère que M. Léonard J. LeBlanc préside la réunion.

RESOLUTION 01-SAC-850411

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Réginald Nadeau

"Que M. Léonard J. LeBlanc préside la réunion."

Vote            Pour 32                            Contre 0                            Abstention 1                            ADOPTE.

M. LeBlanc explique tout d'abord que lorsqu'une assemblée spéciale est convoquée, seuls les points désignés sont à l'ordre du jour. Il s'agit, selon lui, d'une réunion de toute première importance. Plusieurs questions sont à débattre. Il demande la collaboration de tous les membres.

**2. REEXAMEN DU DOSSIER DU BACCALAUREAT EN SCIENCES  
FORESTIERES ET ETUDE D'OPTION(S) POSSIBLE(S)**

Intervention du Recteur

La présente réunion est excessivement importante. Il s'agit d'une étape marquante dans la vie de l'Université. C'est la réunion la plus cruciale de son mandat. Il ne faudra pas essayer de départager les tâches à l'avantage de tout groupe, toute personne ou de toute région. Il fait appel à la charité et à l'indulgence des membres. Nous ne sommes pas ici pour identifier les torts.

Il a entrepris une démarche vis-à-vis une situation qui perdure depuis juin dernier, à savoir le programme de foresterie. Il essaiera de poser le problème. Il aimerait savoir si les membres du Sénat sont d'accord ou non avec la démarche entreprise. Il y a eu, selon lui, suffisamment de confrontations sans essayer d'en créer d'autres. Il cherche une solution, une réponse.

Depuis le début de la controverse, les discussions ont permis de constater que le problème profond qui secoue l'Université dépasse un simple programme. Le problème de la foresterie est secondaire. Le jugement Godin

permet au Conseil des gouverneurs de décider en matière académique par un vote des 2/3 des membres présents. Le rôle du Sénat a été amoindri, avec un grand A.

Le rôle des centres et leur développement est loin être clair. Comment les centres du Nord vont-ils se développer? Comment vont-ils survivre? Quelles sont les possibilités pour eux? Quelle est l'ambition de ces centres? Est-ce que la foresterie est le début d'une longue histoire?

Si la foresterie est accordée, est-ce que cela amènera d'autres demandes dans quelques années? Cette question est plus souvent posée que celle de la foresterie, selon M. Finn.

Une autre question entendue fréquemment: "Moncton va-t-il continuer de nous bloquer?"

Concernant la composition du Conseil, elle permet à cieux régions de se liguier contre une troisième. La représentation provinciale et régionale se regroupe près des centres avec des intérêts spécifiques. On a consolidé le régionalisme.

Il existe un climat de méfiance au sein de l'Université, d'un campus à l'autre. Il y a eu des lettres anonymes qui ont été écrites. Il a reçu des plaintes de l'extérieur.

M. Finn demande de réfléchir sur cette situation, de regarder l'Université de Moncton en 1985. De trouver la route à suivre devant nous mener à un climat semblable à celui qui existait avant que ne se pose la question de la foresterie. Durant les derniers 5 ans, on avait fait beaucoup de progrès. Il faut retrouver ce climat de calme.

Une décision sera prise samedi dans un sens ou dans l'autre par le Conseil des gouverneurs. Différents scénarios:

1. Reprendre le vote: peut-être qu'Edmundston ralliera les 2/3 des votes des membres présents.
2. Si Edmundston ne réunit pas les 2/3, Moncton s'essaiera à son tour.

S'il n'y avait pas de 2/3 ni pour Moncton ni pour Edmundston, les Acadiens n'auront pas de programme de foresterie. Il faudra dire non aux subventions gouvernementales; ce qu'il n'est pas prêt à faire.

C'est pourquoi il arrive avec une solution qui ne satisfera ni Edmundston, ni Moncton, ni Shippagan à 100%.

C'est là le défi à relever.

M. Finn a été obligé de préparer ce document seul pour ne pas se voir accusé de faire partie d'une clique.

Il a soumis son projet au Comité exécutif et à l'ACD et a recueilli leurs commentaires. Ce soir, il le présentera à l'ABPUM, et samedi au Conseil des gouverneurs.

Ce qu'il fait, il le voit comme étant sa responsabilité et il la jouera jusqu'au bout.

Le projet est présenté en un bloc à plusieurs composantes. Il ne faut pas lui demander de le scinder. Les solutions proposées vont permettre un fonctionnement normal. Il ne pense pas qu'on devra sacrifier tellement.

L'Université est née d'un compromis, elle vit depuis 20 ans de compromis. En 1985, on devra faire un autre compromis. Et ce ne sera probablement pas le dernier.

A ce moment-ci, l'on fait distribution du "Projet de résolution" du Recteur.

M. Finn en donne lecture.

Après quoi M. le Président invite les membres à émettre leurs commentaires ou à poser des questions.

Sénateur: Quand on ouvre la Charte, est-il réaliste de seulement se limiter aux articles cités dans le projet?

M. Finn: Les gouverneurs ont la prérogative d'ouvrir ou non la Charte.

Sénateur: En rapport avec le 3e paragraphe de la page 2, il se demande s'il y a contradiction concernant l'assentiment du Sénat.

M. Finn: Le projet sera présenté au Conseil des gouverneurs et il donnera les commentaires de chacun des groupes à qui il l'aura soumis.

Sénateur: Il a relevé treize modifications qui devraient être apportées à la Charte; il se demande si ces modifications seront faites en même temps que celles du projet.

M. Finn: On le demandera au Conseil des gouverneurs. Mais ici, on ne parle que du projet. Le problème soulevé est réel. Il dit que le ménage de la Charte sera fait par son successeur, s'il y a lieu.

Sénateur: Vous avez pensé à la représentativité des professeurs, mais on ne parle pas de représentativité étudiante. Est-ce un oubli?

M. Finn: Il ne s'agit pas d'un oubli; il s'est adressé au problème majeur. Les trois recteurs adjoints ne voteront plus au Sénat, cela donnera plus de vote aux professeurs.

Sénateur: Dans les autres universités le nombre de membres est-il plus grand que le nôtre; y aurait-il lieu pour nous d'augmenter le nombre des membres?

M. Finn: Cela n'est pas une urgence; il n'a pas voulu rebâtir l'Université, mais faire des ajustements.

Sénateur: Avec l'expérience acquise, peu importe la structure qu'on se donnera, il faut se donner une volonté. Il voit des avantages et des désavantages à modifier le titre de recteur adjoint. Mais il y voit plus d'avantages. Selon lui, le projet va permettre au campus de s'identifier par rapport à des particularités. Si l'on continue à fonctionner comme on l'a fait au cours des neuf derniers mois, rien ne se fera. Il faut orienter nos efforts de recrutement vers une même direction. Ce qui est apporté par le Recteur précise certaines choses. Il donne son appui au projet.

M. Finn: Le vice-recteur de chaque campus pourra cumuler deux postes, comme cela se fait déjà au CUSLM. Cela n'empêchera pas à Moncton de confier le poste de vice-recteur à quelqu'un qui a déjà une autre charge.

Sénateur: Ce projet est un exercice de balancement des forces. Il se dit favorable au projet, dans la mesure ou la représentativité des étudiants par rapport à celle des professeurs soit égale au sein du Sénat.

M. Finn: Il n'exclut pas ce problème. Il y a pensé, il a porté ce jugement: n'ayant pas eu de demande du côté des étudiants, il n'y a pas vu d'urgence.

Sénateur: Il demande qu'à moyen ou à court terme que l'on pense à augmenter la représentativité des étudiants au Sénat.

Sénateur: S'il n'y a pas eu d'urgence manifesté par les étudiants, cela n'empêche pas qu'il existe une urgence latente. Selon lui, c'est le lieu et le moment de penser à la représentativité des étudiants, penser à la doubler, ce qui ne serait pas tellement demandé, car pour certains centres le nombre est unitaire.

M. Finn: Les problèmes soulevés dans le projet sont reliés à la foresterie seulement. C'est la raison pour laquelle il demande d'ouvrir la Charte. Il ne va pas demander au Conseil des gouverneurs d'ouvrir la Charte plus grande car on ne pourra pas la refermer avant deux ans. Et notre problème, il faut le régler avant deux ans. Si le Sénat veut faire une demande au Conseil des gouverneurs, il pourra la faire.

Sénateur: L'ACD a reçu le document hier soir, il s'aperçoit qu'il manque un paragraphe au document reçu aujourd'hui.

M. Finn: Je l'ai enlevé parce qu'il était ambiguë et qu'il me paraissait superflu.

Sénateur: La composition du Conseil des gouverneurs modifiée restera aussi régionale qu'elle était. Serait-il possible d'avoir des gouverneurs qui représenteraient des groupes sociaux? Il demande, de plus, des clarifications concernant l'article B et aussi l'article A.

M. Finn: Concernant la composition du Conseil, s'il avait à réorganiser l'Université de Moncton, il changerait certaines choses. Dans le présent exercice, on part d'une réalité. La philosophie d'avoir des représentants de groupes sociaux, gouvernementaux a été débattue au Comité exécutif. Si on donne ce privilège à deux ou trois organismes, comment pourra-t-on le refuser aux autres qui le demanderont? Il faut essayer de désamorcer le régionalisme. C'est un exercice qui a son mérite. Il faut faire attention à quelle place on met des forces et à quelle place on en enlève. Si on devait réévaluer, d'autres formules auraient des avantages.

En ce qui a trait au vice-recteur de campus, il fait partie du Sénat d'office, c'est pourquoi il a été mis là. A l'article A, qu'arrive-t-il à un nouveau programme qui part du Sénat pour aller au Conseil des gouverneurs? Pour les programmes déjà en cours et pour l'abolition, l'initiative pourrait partir soit du Sénat, soit du Conseil. Pour que les gouverneurs ne puissent abolir sans l'assentiment du Sénat. Les gouverneurs ne devraient pas modifier une décision du Sénat. Fermer ou ouvrir un campus: seuls les gouverneurs peuvent ouvrir un campus. Pour fermer un campus, ça exige l'assentiment du Sénat.

Membre invité: A l'article A de la page 3, il semble y avoir contradiction avec le début de l'article, c'est-à-dire les pouvoirs du Sénat et ceux du Conseil.

M. Finn: Au début de l'article A, il s'agit de la création de programmes, ensuite il y a la discontinuation d'un programme et, en troisième lieu, il fait allusion à la modification d'un programme.

Sénateur: Est-ce que le Conseil pourrait fermer un campus après consultation?

M. Finn: Oui.

Sénateur: Dans le cas d'un programme, est-ce que le Conseil peut abolir après consultation, mais sans recommandation?

M. Finn: Oui.

Sénateur: Concernant la composition du Conseil, il devrait être spécifié qu'un certain pourcentage soit des académiciens hautement cotés, de l'extérieur.

M. Finn: C'est un point très important, d'ailleurs le Conseil accueillera demain une académicienne de l'Université de Montréal qui en sera à sa première réunion. On aurait à gagner à avoir plus d'académiciens au sein du Conseil des gouverneurs.

Sénateur: Je commence à comprendre la 2e phrase de la page 3. Le mot "modifiera" m'embête.

M. Finn: Il y a trois points très importants: création, discontinuation, modification.

Sénateur: Il demande de clarifier l'article E du projet. Certains octrois sont donnés sur une base historique.

M. Collette: Les 3/4 des octrois sont fixes. Depuis 1977, l'on a suivi la même formule. Les trois centres sont traités comme des entités légales distinctes à ce chapitre.

M. Finn: A la lumière de ce qui vient d'être dit, il faudra modifier le paragraphe E. Les subventions reçues de la Commission sont partagées entre les trois campus selon le nombre d'étudiants.

M. Collette: En ce qui a trait aux projets spéciaux, ça va selon les besoins de chaque campus.

Sénateur: Se questionne sur les mots "exclusivité" (paragraphe 1, page 4) et le mot "habilité" (paragraphe 3, page 4).

PAUSE: 15h5 à 15h20

Sénateur: Concernant les subventions fédérales, il croit qu'on devrait ajouter au paragraphe E, "gouvernement provincial et(ou) fédéral".

RESOLUTION 02-SAC-850411

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Ronald Pettigrew

"Attendu que le projet de résolution constitue un tout, il est proposé que ledit projet soit accepté par le Sénat académique et recommandé au Conseil des gouverneurs."

Le vote secret est demandé. Au moins 5 membres sont en faveur.

Scrutateurs: Gilles Long Eugène  
Richard

Vote            Pour 25                            Contre 8                            Abstention 1                            ADOPTE.

Sénateur: Devrons-nous attendre que la loi soit changée ou pourrions-nous agir maintenant?

M. Finn: Si le projet est accepté par le Conseil des gouverneurs, le Recteur demandera le mandat de commencer immédiatement. Les délais pour le programme de foresterie sont très courts. Des étudiants ont fait demande d'admission, il faut donner des réponses. Le projet de construction de 2 millions pour Edmondston, pour l'année en cours: si l'on ne procède pas, on risque de perdre ces argents. Lundi matin, il aimerait être autorisé à agir sur tous les fronts.

Sénateur: Concernant la procédure d'amendement, peut-il y avoir des problèmes de parcours?

M. Finn: S'il s'avérait qu'une autre réunion du Sénat ou du Conseil soit nécessaire, elle sera convoquée. On respectera les niveaux d'autorité.

Sénateur: Avez-vous espérance que l'ouverture et la fermeture de la Charte passera à l'Assemblée législative dès cette session?

M. Finn: Il a entendu plusieurs sons de cloche à ce sujet. Certains lui disent que tous les amendements auraient dû être soumis avant le début de la session. D'autres disent qu'il serait peut-être possible de tirer les ficelles et d'y amener les amendements. Mais il croit qu'on pourrait vivre avec ce projet de résolution en attendant.

Sénateur: Est-ce que le document final reviendra au Sénat?

M. Finn: S'il y avait une réunion, il lui ferait plaisir de passer le document. Ou encore il pourrait l'envoyer aux membres si c'est leur désir. Au consensus, les membres signifient leur désir de recevoir le document légal avant sa soumission à l'Assemblée législative.

Sénateur: Il y a des étudiants en attente d'une réponse. Au CUSLM, nous avons reçu environ 25 demandes d'admissions. Certains dossiers sont très forts. Il faudrait être en mesure de leur donner une réponse au plus tôt.

### 3.        PROCHAINE REUNION REGULIERE DU SENAT

A la dernière réunion du Sénat, il avait été décidé qu'elle aurait lieu le 30 mai 1985. M. Finn est retenu ailleurs ce jour-là.

RESOLUTION 03-SAC-850411

Il est proposé par Réginald Nadeau et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que la prochaine réunion du Sénat soit avancée au 29 mai 1985 à 9h."

Vote            Pour 30                            Contre 0                            Abstentions 4                            ADOPTE.

RESOLUTION 04-SAC-850411

Il est proposé par Réginald Nadeau et appuyé par Normand Carrier

"Félicitations et remerciements au Recteur pour les démarches qui ont été faites. Que le Sénat le supporte dans ses démarches auprès du Conseil des gouverneurs."

Vote            Pour 33                            Contre 0                            Abstention 1                            ADOPTE.

M. Finn remercie M. Leblanc pour avoir présidé la réunion et remercie les membres pour la considération donnée au projet. Il les en félicite.

A son tour, M. LeBlanc remercie les membres pour leur collaboration.

**4. CLOTURE**

RESOLUTION 05-SAC-850411

Il est proposé par Eric Martin "Que

la séance soit levée." Il est 15h40.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Léonard J. LeBlanc,  
président temporaire

Gilles Long, secrétaire